

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS prises par le
SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIES & DU NUMÉRIQUE
Lors du BUREAU SYNDICAL DU 30 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente avril, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat Audiois d'Énergies et du Numérique s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET.

Étaient présents les titulaires et les suppléants avec possibilité de vote :

ALBAREL Arnaud, AMIEL Freddy, BANQUET Régis, CLERGUE Guy, LAPEYRE Alain, LUCIEN Gérard, NAVARRO ESTALLE Françoise, SGIAROVELLO Michel, VERONIN-MASSET Jean-François

Ont donné procuration :

Étaient absents ou excusés : BARO Hervé, CATHALA Caroline, COMBETTES Roland, MONIE Jean-Marie, MOUNIE Serge, QUAGLIERI Jean-Pierre, RIVEL Tamara.

Étaient présents sans possibilité de vote :

Secrétaire de séance : SGIAROVELLO Michel

Il convient d'approuver le compte-rendu du bureau syndical en date du 2 avril 2024. L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

Le président débute alors la présentation du point inscrit à l'ordre du jour :

Délibération n° 2024-46

Objet : Autorisation du Président à signer le marché subséquent n°1 de l'accord-cadre 2024F03 pour la fourniture et l'acheminement en électricité et services associés pour la Centrale d'Achat

Lors de sa séance du 22 septembre 2020, le Comité Syndical a approuvé la délégation des attributions du Comité au Bureau en matière de commande publique.

Monsieur le Président informe qu'une consultation relative à l'attribution du premier marché subséquent sur le fondement de l'accord-cadre 2024F03 pour la fourniture et l'acheminement en électricité et services associés pour les années 2025 et 2026 a été lancée par le SYADEN en avril 2024, pour sa Centrale d'Achat.

L'accord cadre de fourniture et d'acheminement d'électricité pour la Centrale d'achat territoriale du SYADEN créée par la délibération 2023-10 en date du 21/02/2023 et conformément aux articles L. 2113-2 à L. 2113-5 du Code de la commande publique composé de 520 membres adhérents, a été notifié le 10/04/2024 aux entreprises suivantes, les autorisant ainsi à présenter une offre pour les marchés subséquents :

- LOT 1 : EDF, ENGIE, LA BELLE ÉNERGIE, OCTOPUS ENERGY, TOTAL ENERGIES.
- LOT 2 : ALTERNA
- LOT 3 : OCTOPUS ENERGY, SELFEE

Ainsi après remise et analyse des offres pour le marché subséquent n°1, le candidat qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse est :

LOT N° 1 Électricité- Tous segments C5-C4-C2 : EDF
LOT N° 2 Électricité- Sites sur ELD de Quillan : INFRUCTUEUX (absence d'offre)
LOT N° 3 Circuit court- IRVE et Bâtiments : SELFEE

Le montant total HT du marché subséquent n° 1, étant estimé à 43 000 000 € HT et étant supérieur au seuil de 90 000 euros, une délibération du Bureau autorisant le Président du SYADEN à signer le marché se révèle nécessaire.

Le Bureau Syndical ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser le Président du Syndicat Audois d'Energies et du Numérique à signer le marché subséquent n°1 relatif à la fourniture et l'acheminement en électricité et services associés pour les années 2025 et 2026 pour la Centrale d'Achat SYADEN, avec :

LOT N° 1 Électricité- Tous segments C5-C4-C2 : EDF
LOT N° 2 Électricité- Sites sur ELD de Quillan : INFRUCTUEUX
LOT N° 3 Circuit court- IRVE et Bâtiments : SELFEE

Chacun présentant l'offre économiquement la plus avantageuse ;

- d'autoriser le Président à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à cette décision.

La séance est levée à 17h00.

**Le Président
Du Syndicat Audois d'Energies
Et du Numérique
Régis BANQUET,**

